
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 10 septembre 2019 à 18 h 30
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Cathy Wong, conseillère du district de Peter-McGill
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie
M. Richard Ryan, Conseiller désigné
Mme Anne-Marie Sigouin, Conseillère désignée

AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement délégué
M^e Domenico Zambito, secrétaire d'arrondissement
Mme Jacinthe Meilleur, analyste de dossiers
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics
Mme Maryse Bouchard, directrice de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social
M. Sylvain Villeneuve, directeur de l'Aménagement urbain et de la mobilité
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs
M. Cédric Couture, inspecteur du poste 21 du Service de police

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 38. Elle souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 35, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

10.02 - Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public

1670, avenue Lincoln (40.06) : aucune intervention
3430-3438, rue McTavish (40.05) : aucune intervention

10 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

2051, rue Stanley (40.11) : aucune intervention
735, rue William (40.15) : aucune intervention
2018-2020, rue Saint-Denis (40.10) : aucune intervention
1448-1450, rue Beaudry (40.17) : aucune intervention

CA19 240369

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 10 septembre 2019

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 10 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

10.05 - Période de questions du public

Nom du demandeur et objet de la question

Madame Thérèse Bouchez
- station de pompage Riverside (Forges de Montréal)
- les piétons à Montréal

Madame Marie-Claire Lemieux
- centre Jean-Claude-Malépart

Madame Maryse Chapdelaine
- logements sociaux sur l'ancien site du Children's

Monsieur Sylvain Émard
- rue Fullum (entre Ontario et De Maisonneuve)

Monsieur Éric Luksenberg
- travaux dans le Vieux-Montréal
- inspecteurs de la Ville de Montréal

Madame Nicole Desmarais
- Centre Jean-Claude Malépart

CA19 240370

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-001) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

De prolonger la période de questions du public afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1192701007

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur François Côté
- restaurant Agrikol

Ian Jordan
- restaurant Agrikol

Nicola Zoghbi
- réaménagement des rues Frontenac et d'Iberville
- voie Camillien-Houde

Madame Hélène Gilbert
- quai de l'horloge (La pyramide)
- un projet de réaménagement qui comprendrait un Hôtel, un musée, des commerces et un stationnement étagé

Monsieur Gabriel Guindon-Bergeron
- locaux pour les organismes sociaux

Monsieur Robert Hajaly
- logements sociaux sur le site de l'ancien Children's
- immeuble Vacant au coin de Lincoln et Lambert-Close

Monsieur Jacques Larin
- façades patrimoniales sur le boulevard Saint-Laurent
- nom de la rue Atataken

Madame Sherry Ao
- marché de nuit dans le quartier Chinois

La mairesse déclare la période de questions du public terminée à 20 h 04. Les 14 personnes inscrites ont été entendues.

10.06 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

CA19 240371

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.07 à 10.11.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240372

Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 3 juillet 2019

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 3 juillet 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1192701051

CA19 240373

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 juillet 2019

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 juillet 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1192701052

CA19 240374

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 août 2019

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 août 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1192701054

CA19 240375

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 21 août 2019

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 21 août 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1192701059

CA19 240376

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 21 août 2019

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 21 août 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.11 1192701053

CA19 240377

Approuver les catégories de reconnaissance obtenue par 11 organismes à but non lucratif en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 18 mars 2023

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver les catégories de reconnaissance des onze (11) organismes à but non lucratif suivants de l'arrondissement de Ville-Marie ayant déposé une demande dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, jusqu'au 18 mars 2023.

C.A.C.T.U.S. Montréal	B
Les YMCA du Québec	A
Marché Frontenac	B
Projet T.R.I.P.	B
Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec inc.	C
Regroupement québécois du parrainage civique	C
Rencontres-cuisines	B
Sans oublier le sourire	B
Service à la famille chinoise du grand Montréal inc.	B
Société du patrimoine d'expression du Québec	C
Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal	A

Ces catégories ont été attribuées conformément aux résultats obtenus lors de l'analyse des demandes avec la grille d'évaluation produite à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1197709001

CA19 240378

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240379

Accorder une contribution de 250 \$ au Quartier éphémère, centre d'arts visuels, dans le cadre de la levée de fonds de la Fonderie Darling

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 250 \$ au Quartier éphémère, centre d'arts visuels;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1194701001

CA19 240380

Approuver la convention, se terminant le 30 juin 2020, avec la Coalition jeunesse de lutte à l'homophobie (Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT) pour la réalisation d'activités à l'Astérisque pour les jeunes LGBTQ âgés de 14 à 25 ans et accorder une contribution de 20 000 \$

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 30 juin 2020, avec la Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT pour la réalisation d'activités à l'Astérisque pour les jeunes LGBTQ âgés de 14 à 25 ans;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 20 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1195179005

CA19 240381

Modifier la source de financement du projet d'aménagement du parc Sainte-Marie en raison d'une dépense de 331 281,01 \$ qui sera assumée par le SGPMRS, à travers le Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (2019-2021)

Attendu que le conseil a, par sa résolution du CA19 240152 adoptée à sa séance du 9 avril 2019, accordé un contrat de 1 690 132,50 \$, taxes incluses, à Salvex inc. pour l'aménagement du parc Sainte-Marie (appel d'offres public VMP-17-004 - 3 soumissionnaires);

Attendu que le 20 juin 2019, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) a confirmé l'admissibilité du projet du parc Sainte-Marie au financement du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux, suite à l'entrée en vigueur du Programme, une correction de financement est requise pour le solde des engagements admissibles aux crédits de 2019 :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

De modifier la source de financement du projet d'aménagement du parc Sainte-Marie en raison d'une dépense de 331 281,01 \$ qui sera assumée par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), à travers le Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (2019-2021);

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1196164001

CA19 240382

Approuver la convention avec Voies culturelles des faubourgs pour la réalisation du plan d'action 2019-2020 et accorder une contribution de 35 000 \$ à partir du Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie (2019).

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention avec Voies culturelles des faubourgs pour la réalisation du plan d'action 2019-2020 dans le cadre du Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie (2019);

D'accorder, à cet effet, une contribution au montant de 35 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1194680002

CA19 240383

Accorder un contrat de 805 296,40 \$, taxes incluses, d'une durée de trois ans, à Beaugard Environnement Ltée pour le service de nettoyage de puisards, de drains de puisards et de chambres de vannes incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 805 296,40 \$ (appel d'offres public 19-17453 lot 2 - 2 soumissionnaires)

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense maximale de 805 296,40 \$ pour le service de nettoyage de puisards, de drains de puisards et de chambres de vannes incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 19-17453 - 2 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Beaugard Environnement Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de trois (3) ans, au prix de sa soumission, 805 296,40 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1196937002

CA19 240384

Approuver les conventions avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour la réalisation du plan de revitalisation de Sainte-Marie, en conformité avec les paramètres de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI) et ceux de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et accorder une contribution totale de 112 818 \$

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver les conventions avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour la réalisation du plan de revitalisation de Sainte-Marie, en conformité avec les paramètres de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI) et ceux de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 96 151 \$ pour la coordination et accompagnement de la démarche de la RUI Sainte-Marie (mobilisation, concertation, formation, études, etc.), de même que la réalisation de différents projets d'organismes et financement de divers projets d'organismes et d'initiatives citoyennes (RUI);
- 16 667 \$ pour la formation offerte au plateau de travail (entente MTESS-Ville);

D'imputer cette dépense totale de 112 818 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1195179007

CA19 240385

Autoriser une dépense additionnelle de 3 855,36 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat à les Serres Y. G. Pinsonneault inc. pour la fourniture des fleurs annuelles 2019, majorant ainsi la dépense maximale à 89 616,12 \$ (appel d'offres sur invitation 18-17298 - 2 soumissionnaires)

Attendu que le conseil a, par sa résolution du CA18 240587 adoptée à sa séance du 21 novembre 2018, accordé un contrat de 85 760,76 \$, taxes incluses, à les Serres Y. G. Pinsonneault inc. pour la fourniture des fleurs annuelles 2019 (appel d'offres sur invitation 18-17298 - 2 soumissionnaires);

Attendu que durant la période du 15 mai à la fin de juin 2019, les équipes de la Division des parcs et de l'horticulture ont procédé à la plantation de plus de 64 000 plants de fleurs annuelles dans diverses plates-bandes et à l'installation de bacs à fleurs;

Attendu que des modifications du type de plantes plus adaptées aux sites choisis ont été faites :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense additionnelle de 3 855,36 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat à les Serres Y. G. Pinsonneault inc. pour la fourniture des fleurs annuelles 2019, majorant ainsi la dépense maximale à 89 616,12 \$ (appel d'offres sur invitation 18-17298 - 2 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1186071003

CA19 240386

Approuver la convention avec Écohabitation pour des services professionnels visant à produire une étude d'opportunité pour le développement d'un réseau thermique dans le secteur des Faubourgs dans l'arrondissement de Ville-Marie et accorder un contrat de gré à gré de 60 649,31 \$, taxes incluses

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense maximale de 60 649,31 \$ pour des services professionnels visant à produire une étude d'opportunité pour le développement d'un réseau thermique dans le secteur des Faubourgs

D'accorder, à cette fin, un contrat de gré à gré à Écohabitation, au prix total de 60 649,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de soumissions;

D'approuver la convention de services professionnels, se terminant le 21 décembre 2019, avec Écohabitation;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1197400005

CA19 240387

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec l'Association des restaurateurs de rue du Québec (ARRQ) pour la réalisation d'un plan d'affaires et d'un plan de gestion de la cuisine de rue et accorder une contribution de 22 500 \$

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec l'Association des restaurateurs de rue du Québec pour la réalisation d'un plan d'affaires et le dépôt d'un modèle de gestion de la cuisine de rue à Montréal;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 22 500 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1190318023

CA19 240388

Accorder un contrat de gré à gré de 62 575,14 \$, taxes incluses, à Pépinière Rougemont pour la fourniture d'arbres pour l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 62 575,14 \$

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense de 62 575,14 \$, taxes incluses, pour la fourniture de 265 arbres prévus pour le domaine public de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, un contrat à Pépinière Rougemont au prix de sa soumission, soit au prix total de 62 575,14 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1196071003

CA19 240389

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.18.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240390

Autoriser une dépense additionnelle de 26 740,31 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Location Guay pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur (lot 2), majorant ainsi la dépense maximale à 221 562,57 \$ (appel d'offres public 18-16784)

Attendu que le conseil a, par sa résolution du CA18 240169 adoptée à sa séance du 10 avril 2018, accordé un contrat de 194 822,26 \$, taxes incluses, à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) pour la location de machinerie avec opérateurs (appel d'offres public 18-16784 - 2 soumissionnaires);

Attendu que durant les mois de septembre et octobre prochain, les équipes de la Division des parcs et de l'horticulture procéderont à la plantation de plus de 350 arbres dans diverses rues et parcs de l'arrondissement, ce nombre dépassant les prévisions initiales, il est donc requis de majorer le nombre d'heures requis :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense additionnelle de 26 740,31 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à 9154-6937 Québec inc. - Location Guay pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur (lot 2), majorant ainsi la dépense maximale à 221 562,57 \$ (appel d'offres sur invitation 18-16784);

D'imputer cette dépense, conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1186071002

CA19 240391

Prolonger, pour une durée d'un an, les contrats avec Entreprises Michel Gauthier et Équipements Benco pour le nettoyage des trottoirs de l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense de 135 210,60 \$, taxes incluses, pour l'année 2020, majorant ainsi la dépense maximale autorisée à 405 631,79 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA18 240107 adoptée à sa séance du 13 mars 2018, accordé deux contrats de deux ans, du 15 mars 2018 au 15 mars 2020, un de 52 601,06 \$, taxes incluses, à Entreprises Michel Gauthier pour le nettoyage du secteur Sainte-Marie et un de 217 820,13 \$, taxes incluses, à Équipements Benco pour le nettoyage du secteur Peter-McGill et du secteur Saint-Jacques et autorisait une dépense maximale de 270 421,19 \$ (appel d'offres public 18-16737 - 4 soumissionnaires);

Attendu qu'une clause de l'appel d'offres public prévoyait la possibilité de prolonger le contrat pour un montant maximum de 135 210,60 \$, taxes incluses;

Attendu que la Division de la voirie prenait contact avec les fournisseurs le 22 mai 2019 pour signifier leur intention de se prévaloir de l'option de prolongation au contrat :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense maximale de 135 210,60 \$, pour la prolongation des contrats pour le nettoyage printanier des trottoirs pour l'année 2020, conformément à l'appel d'offre public 18-16737, majorant ainsi le contrat de 270 421,19\$ à 405 631,79 \$, taxes incluses;

D'accorder, à cette fin, une prolongation de contrat à Entreprises Michel Gauthier pour le nettoyage du secteur Sainte-Marie, au coût de 26 300,53 \$, taxes incluses;

D'accorder, à cette fin, une prolongation de contrat à Équipements Benco pour le nettoyage du secteur Peter McGill et du secteur Saint-Jacques au coût de 108 910,07 \$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1185382002

CA19 240392

Accorder un contrat de 437 824,80 \$, taxes incluses, d'une durée de deux ans, à 9154-6937 Québec inc. - Location Guay inc. pour la location d'une rétrocaveuse (pépine), avec opérateur, entretien et accessoires pour des travaux de reconstruction de trottoirs, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 437 824,80 \$ (appel d'offres public 19-17688 lot 4 - 2 soumissionnaires)

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense maximale de 437 824,80 \$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 19-17688 – 2 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à 9154 - 6937 Québec inc. - Location Guay inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de deux (2) ans, au prix de sa soumission, 437 824,80 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1196937003

CA19 240393

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 37 374,38 \$

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 500 \$ au Jardin communautaire Saint-André;
- 3 000 \$ à Chez Émilie;
- 3 000 \$ à Information Alimentaire Populaire Centre-Sud;
- 500 \$ à la Corporation de développement communautaire (CDC) Centre-Sud;
- 400 \$ à Nourri-Source;
- 3 000 \$ à MAP;
- 500 \$ aux Jardins communautaires Faubourg St-Laurent;
- 300 \$ à l'Église Gospelvie;
- 3 000 \$ à Les Forges de Montréal;
- 500 \$ à la Clinique Droits Devants;
- 500 \$ aux Jardins communautaires Sainte-Catherine;
- 1 000 \$ à la Mission Saint-Michaël;
- 300 \$ à Tricot Pirate;
- 3 000 \$ au Groupe HumaniTerre;
- 3 000 \$ à la Fonderie Darling;
- 1 000 \$ au Centre des auteurs dramatiques (CEAD) inc;
- 2 000 \$ à Bibliothèque et centre d'informatique Atwater;
- 3 000 \$ à Action Centre-Ville;
- 500 \$ au Jardin communautaire Georges-Vanier;
- 3 000 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud;
- 2 500 \$ à la Fondation Yvon Deschamps Centre-Sud;
- 2 874,38 \$ à la Société de développement commercial du Village;

D'imputer cette dépense totale de 37 374,38 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1190619008

CA19 240394

Approuver la convention avec l'Association du Quartier du Musée et accorder une contribution de 25 000 \$ à partir du Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie 2019

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, d'une durée de trois mois, avec l'Association du Quartier du Musée pour le projet Prismatica, à partir du Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie 2019;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 25 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1195907007

CA19 240395

Accorder un contrat de gré à gré de 99 172,84 \$, taxes incluses, à L'Audi-C pour l'acquisition, l'installation et la formation du personnel d'un système de sonorisation pour la salle de spectacle de la maison de la culture Janine-Sutto

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder un contrat de gré à gré de 99 172, 84 \$, taxes incluses, à L'Audi-C sonorisation inc. pour l'acquisition, l'installation et le transport d'un système de sonorisation pour la salle de spectacle de la maison de la culture Janine-Sutto;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1194673002

CA19 240396

Accorder un contrat de gré à gré de 81 057,38 \$, taxes incluses, à Ceveco inc. pour des travaux d'excavation, dans le cadre d'interventions archéologiques au parc Fleury-Mesplet, et autoriser une dépense maximale de 97 268,85 \$

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense maximale de 97 268,86 \$, taxes incluses, pour des travaux d'excavation dans le cadre d'interventions archéologiques au parc Fleury-Mesplet;

D'accorder, à cette fin, un contrat de gré à gré de 81 057,38 \$, taxes incluses, à Ceveco inc. pour des travaux d'excavation;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 16 211,48 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1197448001

CA19 240397

Approuver, dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique commercial 2019 - 2020, volet 3, la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec On roule pour la réalisation d'un inventaire de l'accessibilité universelle dans les commerces du centre-ville, dans le cadre de son projet #1000joursAH et accorder une contribution de 20 000 \$

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec On Roule pour le projet « réalisation d'un inventaire de l'accessibilité universelle dans les commerces du centre-ville, constituant une portion de son projet #1000joursAH» dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique commercial 2019 - 2020, volet 3;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 20 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.18 1190318018

CA19 240398

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.09.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240399

Déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2019 en date du 30 juin 2019, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2019 comparé au 30 juin 2018.

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

De déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2019 en date du 30 juin 2019, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2019 comparé au 30 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1195158002

CA19 240400

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2019

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2019.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1192701055

CA19 240401

Autoriser une dépense maximale de 270 000 \$ pour la fabrication de trois cents (300) corbeilles type Ville-Marie auprès du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA).

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense maximale de 270 000 \$, taxes incluses, pour la fabrication de trois cents (300) corbeilles type Ville-Marie auprès du Service matériel roulant et des ateliers (SMRA);

D'imputer cette dépense conformément aux interventions inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1195382014

CA19 240402

Modifier la résolution CA18 240415, afin que les surplus de 1 200 000 \$ pour les années 2020 et 2021 soient affectés pour l'équipe de saillies de trottoirs de la direction des travaux publics et les divers projets de la direction de l'aménagement urbain et la mobilité

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA18 240415 adoptée à sa séance du 4 juillet 2018, autorisé une affectation de surplus annuelle de 1 200 000 \$, pour les années 2019 à 2021, afin de compenser l'impact de la réforme du financement des arrondissements;

Attendu qu'une des grandes priorités de l'administration de l'arrondissement est de sécuriser les intersections de rues dans différents lieux stratégiques du territoire, en construisant des saillies de trottoirs;

Attendu que plusieurs autres besoins ont aussi été identifiés à la direction de l'aménagement urbain et la mobilité (autant en urbanisme qu'en inspection et permis) pour un total de 500 000 \$:

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

De modifier la résolution CA18 240415, afin que les surplus de 1 200 000 \$ pour les années 2020 et 2021 soient affectés pour l'équipe de saillies de trottoirs de la direction des travaux publics et les divers projets de la direction de l'aménagement urbain et la mobilité;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1180141009

CA19 240403

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de saillies sur diverses rues artérielles de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs à la construction de saillies de trottoirs sur diverses rues artérielles de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1194735001

CA19 240404

Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1197128006

CA19 240405

Autoriser une affectation de surplus supplémentaires de 200 000 \$ pour la réalisation du programme particulier d'urbanisme (PPU) portant sur le Quartier des faubourgs délimité par les rues Saint-Hubert et Sherbrooke, l'avenue De Lorimier, les rues de Rouen, Fullum, Sainte-Catherine et D'Iberville et le fleuve Saint-Laurent

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA18 240354 adoptée à sa séance du 12 juin 2018, autorisé une affectation des surplus de 600 000 \$ et mandaté la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, conformément au Plan d'urbanisme et à l'article 85 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), pour réaliser un programme particulier d'urbanisme (PPU) portant sur le Quartier des faubourgs délimité par les rues Saint-Hubert et Sherbrooke, l'avenue De Lorimier, les rues de Rouen, Fullum, Sainte-Catherine et D'Iberville et le fleuve Saint-Laurent;

Attendu que de nouveaux besoins ont été identifiés :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une affectation de surplus supplémentaire de 200 000 \$ pour la réalisation du programme particulier d'urbanisme (PPU) portant sur le Quartier des faubourgs délimité par les rues Saint-Hubert et Sherbrooke, l'avenue De Lorimier, les rues de Rouen, Fullum, Sainte-Catherine et D'Iberville et le fleuve Saint-Laurent;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1180867001

CA19 240406

Autoriser une dépense de 335 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de pavage en régie sur diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du Programme de réfection routière inscrit au PTI 2019-2021

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense de 335 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de pavage en régie sur diverses rues de l'arrondissement, dans le cadre du Programme de réfection routière inscrit au PTI 2019-2021;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1195382020

CA19 240407

Autoriser les bibliothèques de l'arrondissement de Ville-Marie à participer au projet « Lire c'est payant » qui débutera avec la Semaine des bibliothèques publiques du Québec et qui se tiendra du 19 au 26 octobre 2019

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser les bibliothèques de l'arrondissement de Ville-Marie à participer au projet « Lire c'est payant » qui débutera avec la Semaine des bibliothèques publiques du Québec et qui se tiendra du 19 au 26 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

30.09 1194673004

CA19 240408

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240409

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'augmenter à 101 100 \$ la limite de l'autorisation de dépenses du fonctionnaire de niveau A - Adoption

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs (CA-24-009) afin d'augmenter à 101 100 \$ la limite de l'autorisation de dépenses du fonctionnaire de niveau A » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 3 juillet 2019 par sa résolution CA19 240361;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs (CA-24-009) afin d'augmenter à 101 100 \$ la limite de l'autorisation de dépenses du fonctionnaire de niveau A » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 3 juillet 2019 par sa résolution CA19 240361;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter règlement CA-24-306 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs (CA-24-009) afin d'augmenter à 101 100 \$ la limite de l'autorisation de dépenses du fonctionnaire de niveau A ».

Adoptée à l'unanimité.

40.01
CA-24-306
1192701049

CA19 240410

Adopter une résolution autorisant la démolition de deux bâtiments situés au 2015, rue Montcalm et la construction d'un projet de remplacement de trois étages à des fins résidentielles et commerciales en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 3 juillet 2019 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

- 1) D'adopter, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant la démolition de deux bâtiments situés au 2015-19, rue Montcalm, et la construction d'un projet de remplacement de trois étages, à des fins commerciales et résidentielles, et ce, en dérogation aux articles 49, 85 et 152 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) La construction doit être conforme à l'implantation, la volumétrie et la hauteur montrées aux plans numérotés 25 à 31 inclusivement, dessinés par les architectes Rayside/Labossière et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 24 mai 2019;
 - b) Les matériaux de revêtement qui seront choisis doivent assurer une intégration harmonieuse au secteur;
 - c) L'émission du permis doit être soumise à la procédure du Titre VIII (PIIA) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- 3) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.02
pp 411
1190607007

CA19 240411

Adopter une résolution autorisant l'agrandissement d'un restaurant au-delà de la superficie maximale permise, pour l'immeuble situé au 1860-1862, boulevard De Maisonneuve Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 5 juin 2019 et l'a soumis à une consultation publique le 21 août 2019 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour l'immeuble situé au 1860-1862, boulevard De Maisonneuve Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation d'occuper le rez-de-chaussée par un seul restaurant, et ce, en dérogation au paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 163 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.03
pp 412
1197400003

CA19 240412

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de permettre l'ajout d'une définition pour l'usage hôtel - 2^e projet de règlement

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de règlement le 3 juillet 2019 et l'a soumis à une consultation publique le 21 août 2019 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter, sans changement, le second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de permettre l'ajout d'une définition pour l'usage « hôtel » et permettre, dans la catégorie M.10 et M.11 que l'usage « hôtel » soit soumis à la procédure des usages conditionnels.

Adoptée à l'unanimité.

40.04
CA-24-282.118
1194869008

CA19 240413

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation relativement au taux d'implantation maximal d'un agrandissement situé au 3430-3438, rue McTavish

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour les bâtiments situés aux 3430, 3434 et 3438, rue McTavish, une dérogation permettant l'agrandissement d'un bâtiment ne respectant pas les conditions prévues pour le taux d'implantation maximal permis, et ce, en dérogation à l'article 49 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1196255011

CA19 240414

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation relativement au nombre d'unités de stationnement de petites dimensions d'une construction située au 1670, avenue Lincoln

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour le bâtiment situé au 1670, avenue Lincoln, une dérogation permettant un nombre d'unités de stationnement de petites dimensions représentant plus de 25 % du nombre total d'unité de stationnement inclus dans l'aire de stationnement, et ce, en dérogation à l'article 617.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1196255010

CA19 240415

Édicter une ordonnance autorisant le marquage aux pochoirs sur le trottoir situé sur la rue Berthier entre les rues De la Visitation et Panet afin de sensibiliser les automobilistes à diminuer leur vitesse dans cette zone

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2), l'ordonnance P-12.2, o. 155 permettant la peinture au pochoir sur le trottoir de la rue Berthier et des deux entrées au Parc Berthier.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1194206004

CA19 240416

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance modifiant le sens unique de la rue Sanguinet entre le boulevard De Maisonneuve Est et la rue Ontario pour le mettre en direction sud

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 248 modifiant de façon permanente le sens de la rue Sanguinet entre le boulevard De Maisonneuve Est et la rue Ontario pour le mettre en direction sud.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1195275004

CA19 240417

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance interdisant la manoeuvre de virage à droite du lundi au vendredi de 6 h à 9 h à l'intersection des rues De Lorimier et Larivière, à l'approche sud

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 249 interdisant la manoeuvre de virage à droite du lundi au vendredi de 6 h à 9 h à l'intersection des rues De Lorimier et Larivière, à l'approche sud.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1195275003

CA19 240418

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, un nombre de logements supérieur à 8, dans un bâtiment situé au 2018-2020, rue Saint-Denis

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, un nombre de logements supérieur à 8, dans le bâtiment situé au 2018-2020, rue Saint-Denis, aux conditions suivantes :

- porter une attention particulière au respect de la densité maximale autorisée de 3;
- relocaliser le locataire actuel ou les éventuels locataires au moment de la demande de permis de transformation;
- prévoir un minimum de 4 logements offrant des unités d'au moins deux chambres.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1190607004

CA19 240419

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 et 40.12.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240420

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « parc de stationnement public intérieur » aux sous-sols du 2051, rue Stanley

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage « parc de stationnement public intérieur » aux sous-sols du 2051, rue Stanley, aux conditions suivantes :

- a) Prévoir 17 unités de stationnement pour vélos supplémentaires au rez-de-chaussée ou au 1^{er} sous-sol, afin de tendre vers le respect des orientations de la réglementation concernant le ratio d'unités par logements;
- b) Prévoir 5 unités de stationnement destinées à l'auto-partage;
- c) Aménager des bandes au sol afin d'assurer une circulation sécuritaire pour les piétons et cyclistes.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1196255012

CA19 240421

Édicter une ordonnance modifiant l'ordonnance P-1, o. 541 afin d'autoriser, à l'occasion de l'événement « Piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est », entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau, la circulation des vélos-cargos à assistance électrique et des vélos à assistance électrique avec remorque.

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du Règlement sur la Paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1), l'ordonnance P-1, o. 560 modifiant l'ordonnance P-1, o. 541 afin d'autoriser, à l'occasion de l'événement « Piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est », entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau, la circulation des vélos-cargos à assistance électrique et des vélos à assistance électrique avec remorque.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1192701058

CA19 240422

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) afin de régir l'utilisation des souffleurs ou aspirateurs à feuilles, de procéder à des corrections de nature technique et de réviser certaines amendes - Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption du projet de règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) afin de régir l'utilisation des souffleurs ou aspirateurs à feuilles, de procéder à des corrections de nature technique et de réviser certaines amendes, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.13
CA-24-307
1197199005

CA19 240423

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.14 à 40.19.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240424

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2019, 7^e partie, B)

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2019, 7^e partie, B), soit:

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 611 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 230 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 561 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 147 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 156 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1198214002

CA19 240425

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « parc de stationnement public intérieur » au niveau immédiatement inférieur au rez-de-chaussée (sous-sol 1) du complexe immobilier situé au 735, rue William (21^e arrondissement)

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage « parc de stationnement public intérieur » au niveau immédiatement inférieur au rez-de-chaussée (sous-sol 1) du complexe immobilier situé au 735, rue William, et ce, conformément au paragraphe 3^o de l'article 232 de ce Règlement;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes:

- équiper d'une borne de recharge pour véhicule électrique un minimum de 1 unité de stationnement pour véhicule automobile pour chaque tranche de 20 unités dédiées à l'exploitation de l'usage « parc de stationnement public intérieur »;
- réserver aux véhicules en libre-service ou en autopartage un minimum de 1 unité de stationnement pour véhicule automobile pour chaque tranche de 10 unités dédiées à l'exploitation de l'usage « parc de stationnement public intérieur ».

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1194869009

CA19 240426

Édicter une ordonnance permettant la réalisation d'une projection sur l'édifice de la Place Dupuis situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est dans le cadre des célébrations internationales des 80 ans de Batman

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. 229, permettant une projection sur l'édifice de la Place Dupuis le 21 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1196220001

CA19 240427

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « nombre de logements supérieur au nombre maximal prescrit dans un secteur de la catégorie R.2 » pour le bâtiment existant au 1448, rue Beaudry et le bâtiment projeté au 1450, rue Beaudry

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage « un nombre de logements supérieur au nombre maximal prescrit dans un secteur de la catégorie R.2 » pour le bâtiment existant au 1448, rue Beaudry et le bâtiment projeté au 1450, rue Beaudry, et ce, conformément au paragraphe 2° de l'article 136 de ce règlement;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes:

- le passage piéton donnant accès à la cour arrière du 1450, rue Beaudry ne doit pas se situer sous le niveau de la rue;

- la ou les fenêtres bordant le passage piéton devraient être traitées différemment des autres ouvertures, comme c'est le cas pour les passages piétons qu'on retrouve dans le secteur;
- la proportion des ouvertures en façade avant du 1450, rue Beaudry devrait être revue afin d'accentuer la verticalité de ces dernières.

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1198398001

CA19 240428

Adopter une résolution autorisant la construction d'un bâtiment de 13 étages à des fins résidentielles, sur un terrain situé au 391, rue Saint-Paul Ouest, dans le Vieux-Montréal, en vertu du Règlement sur les projet particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et abroger la résolution CA12 240383 - Habitations Le Moyne/Saint-Paul -1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le terrain situé au 391, rue Saint-Paul Ouest dans le Vieux-Montréal - Habitations Le Moyne/Saint-Paul, conformément au Règlement sur les projet particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, l'autorisation de construire un bâtiment de 13 étages à des fins résidentielles, et ce, en dérogation aux articles 10 et 43 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) la construction doit être conforme à l'implantation, la volumétrie et la hauteur montrées aux plans numérotés 25 à 33 et 35 à 48 inclusivement, dessinés par les architectes Saucier + Perrote et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 2 août 2019;
 - b) un plan d'aménagement paysager détaillé de la cour intérieure et des toits montrant notamment le type de plantes choisies doit être déposé lors de la demande de permis;
 - c) les aménagements paysagers doivent être soignés, leur entretien doit être prévu et les espèces végétales devront être remplacées au besoin;
 - d) au moins 35 unités doivent comprendre 2 chambres à coucher et 4 unités 3 chambres à coucher;
 - e) la délivrance du permis de construction doit être soumise à la procédure de révision du titre VIII du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au règlement, le critère additionnel suivant s'applique :
 - i) l'éclairage nocturne prévu aux plans doit être discret afin de ne pas engendrer de pollution lumineuse;
- 3) De fixer un délai de 60 mois pour débuter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi elle sera nulle et sans effet;
- 4) D'abroger la résolution CA12240383 autorisant la construction d'un bâtiment de 12 étages à des fins résidentielles, sur un terrain situé au 391, rue Saint-Paul Ouest, dans le Vieux-Montréal, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Habitations Saint-Paul) (dossier 1124400032).

Adoptée à l'unanimité.

40.18
pp 413
1190607008

CA19 240429

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2019, 7^e partie, A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2019, 7^e partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 612 permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 562 permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 45), l'ordonnance CA-24-085, o. 148 permettant de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements selon les sites, dates et horaires des événements identifiés, dans des kiosques aménagés à cet effet;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12-2, o. 157 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. 231 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles sur des structures autoportantes et tentes selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 251 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.19 1195907006

CA19 240430

Désigner monsieur Thomas Fontaine, architecte à la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité à titre de représentant de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de la Société de développement commercial (SDC) du Village

Vu l'article 458.24 de la loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

De désigner monsieur Thomas Fontaine, architecte à la Division de l'urbanisme et du développement économique de la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité, comme représentant de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de la Société de développement commercial (SDC) du Village.

Adoptée à l'unanimité.

51.01 1190318022

CA19 240431

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 70.01 et 70.02.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240432

Fermer et retirer du domaine public les lots 5 916 101 et 6 222 547, du cadastre du Québec, situés entre la rue Clark, le boulevard De Maisonneuve Est et le boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

De fermer et de retirer du domaine public les lots 5 916 101 et 6 222 547 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal situés entre la rue Clark, le boulevard De Maisonneuve Est et le boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

70.01 1191368007

CA19 240433

Modifier le calendrier des séances du conseil d'arrondissement de l'année 2019 afin de modifier la date et l'endroit où se tiendra la séance du mois d'octobre et de modifier l'endroit où se tiendra la séance du mois de novembre

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

De modifier le calendrier des séances du conseil d'arrondissement de l'année 2019 afin de modifier la date et l'endroit du conseil d'arrondissement du mois d'octobre et le l'endroit du conseil d'arrondissement du mois de novembre;

Les séances ordinaires à venir seront donc tenues aux dates et endroits suivants :

Date	Heure	Lieu	Adresse
2 octobre (mercredi)	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
12 novembre	18 h 30	Maison de la culture Janine-Sutto	2550, rue Ontario Est
10 décembre	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée

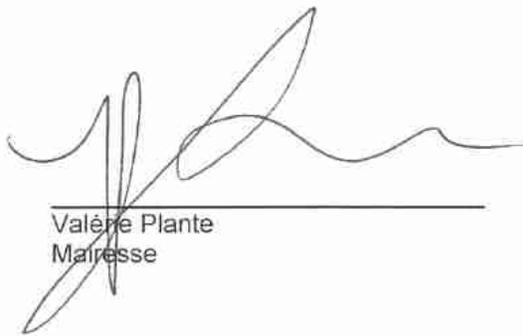
Adoptée à l'unanimité.

70.02 1192701057

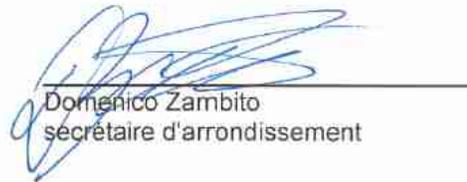
Levée de la séance

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 2 octobre 2019 à 18 h 30, à la salle de conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 20 h 18.

70.03



Valère Plante
Mairesse



Domenico Zambito
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA19 240440
lors de la séance du conseil tenue le 2 octobre 2019.